

gouvernement d'aller dans une église méthodiste se mêler aux disputes qui pourraient survenir entre les laïques et le clergé, que d'intervenir entre M. Duncan et l'évêque qui prétendait l'avoir envoyé là. Comme je comprends la question, l'honorable ministre pourra me corriger si je me trompe, car je n'ai pas eu l'occasion d'examiner les documents, mais il a été rapporté dans les journaux que le gouverneur Douglas n'avait pas accordé de lettres patentes à la "Church Society" pour les deux acres de terrain où l'église est bâtie, mais que ces lettres patentes avaient été accordées par le gouvernement actuel de la Colombie-Anglaise, à la demande de l'honorable ministre.

Sir JOHN A. MACDONALD : Non ; ce n'est pas cela.

M. MILLS (Bothwell). Eh bien, c'est ce que l'on a dit, que tout ce territoire avait été mis de côté comme réserve sauvage, et que ni la "Church Society" ni qui que ce soit avait droit sur ce terrain. Certainement ce serait tout à fait contraire à la politique du gouvernement, du gouvernement du Canada, en tous cas, d'accorder quelque partie de cette réserve à un corps religieux. La religion a le droit de bâtir des églises, et une certaine partie de terrain a été mise de côté pour ces fins, mais la couronne, comme gardienne des droits des Sauvages, ne s'est jamais départie de ces terrains en faveur d'aucune association religieuse, et si la chose s'est faite c'est une exception à la règle. Il n'y a aucun doute que ce qui est arrivé a fait un tort considérable à la colonisation de Metlakahla. Il me semble qu'il était du devoir du gouvernement de défendre les Sauvages. Ils n'avaient aucune affaire aux corps religieux qui arrivaient parmi eux, si ce n'est de leur accorder une protection loyale.

Je comprends que la chapelle qui a été construite, en cet endroit, a été construite par les Sauvages eux-mêmes, sous la direction de M. Duncan, que la société ecclésiastique n'a contribué, en rien, à la construction de cette chapelle, et les bâtiments, qui, d'après le très honorable député, ont été détruits par les Sauvages, étaient leurs propres demeures qu'ils enlevaient pour aller les installer ailleurs. Mais, il est bien sûr que si les gens ont souffert dans cet établissement, la cause en est au support que le gouvernement a prêtés à l'évêque, au lieu de laisser les Sauvages et l'évêque régler leurs affaires entr'eux.

Sir JOHN A. MACDONALD : Nous ne pouvons pas aller jusqu'au fond de la question, mais je puis assurer à mon honorable ami qu'il est mal informé ; nous avons fait tout ce qu'il nous était possible de faire pour éviter toute complicité dans les querelles qui existaient dans cet endroit.

M. MILLS (Bothwell) : N'avez-vous pas demandé l'assistance d'un vaisseau de guerre pour rétablir la paix, en prenant la part de la minorité contre la majorité de la population indigène ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Voici ce que nous avons fait : Nous avons envoyé un arpenteur, en vertu des arrangements que l'honorable député a faits lui-même, je crois, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, pour mettre des réserves à part.

M. MILLS (Bothwell) : Pour en fixer les limites.

Sir JOHN A. MACDONALD : Non, plus que pour fixer les limites, parce qu'il fallait avoir l'assentiment du gouvernement de la Colombie à la détermination de chaque réserve. Nous avons envoyé et M. O'Reilly en cet endroit, et il n'a pu se rendre sur les lieux, et a refusé de le laisser aborder, on a même menacé de le tuer. Je puis assurer à l'honorable député qu'il n'y a pas eu d'intervention. Nous avons été si éloignés d'intervenir que, me trouvant en Angleterre, j'ai engagé, en instant, l'Association Missionnaire Ecclésiastique (*The Church Missionary Society*) à céder leurs deux acres, et à reporter leur zèle vers d'autres portions de la Colombie Britannique parmi les Sauvages païens,

et à laisser là M. Duncan, pour diriger toute la réserve ; et à cette fin, j'ai offert de le nommer l'agent des Sauvages sur toute la côte.

M. DAVIS (Alberta) : Je crois que l'honorable premier ministre a exposé devant la Chambre l'affaire des troubles de Metlakahla d'une façon parfaitement exacte, et je suis convaincu que si l'honorable député de Bothwell (M. Mills) avait lu les rapports du gouvernement provincial, ceux de la commission nommée par le gouvernement, ceux de la conférence tenue entre les Sauvages et le surintendant et les membres du gouvernement, il n'aurait pas affirmé ce qu'il a dit aujourd'hui.

M. MILLS (Bothwell) : Oui.

M. DAVIS (Alberta) : Il est bien sûr que l'honorable député n'a pas lu tous ces rapports-là, car s'il les eût lus il ne risquerait pas de telles assertions.

Les difficultés originaient presque toutes de questions religieuses, et si le gouvernement a eu tort, ça été de n'être pas intervenu plus tôt.

M. Duncan s'est placé directement au-dessus de la loi civile. Dès lors, le gouvernement devait intervenir ; et je suis d'avis qu'il n'est pas intervenu assez tôt. Quant à la concession de deux acres de terre seulement, faite par le gouvernement tout récemment, c'est un fait qui peut être vrai ; mais il y avait une promesse écrite donnée par le gouverneur Seymour, qui était le gouverneur de la colonie de la couronne, que l'on donnerait deux acres. Si tel était le cas, comment le gouvernement provincial pouvait-il ignorer une promesse faite plusieurs années auparavant ?

Police à cheval du Nord-Ouest ..... \$1,783

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Sur quel principe a été fixée la gratification de \$583,33, de sept mois de paie accordée à l'ex-inspecteur Thomas Dowling ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il a été de règle d'accorder un mois de paie en gratification pour chaque année de service.

Mesurage de bois carré..... \$200

M. LAURIER : Pourquoi donne-t-on une augmentation d'appointements de \$200 à James Patton, surintendant des mesureurs de bois, à Québec ?

M. WHITE (Renfrew) : Les appointements du surintendant précédent était de \$2,600 par année, et vu que M. Patton remplit les devoirs de cette charge, on a cru qu'en lui accordant \$200 et portant par-là ses appointements à \$2,400 on ne ferait que rendre justice à son mérite.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Considérant que l'année dernière nous n'avons reçu que \$19,000, et que nous avons dû payer \$55,000, cette augmentation accordée au surintendant me paraît un peu raide. On dirait qu'il y a abus du tout au tout.

Autrefois nous percevions \$40,000 ou \$50,000, et nous avions à payer \$50,000 ou \$52,000. C'est un abus que de payer une pareille somme pour marquer le bois carré qui descend à Québec.

Cet item est assez mince, mais l'idée d'augmenter les appointements du surintendant dans de pareilles circonstances me paraît pour le moins inopportune.

M. MITCHELL : Je crois qu'il a été entendu lors des débats sur les estimations régulières que le ministre, au cas où il occuperait la même position, ce qui reste à savoir, reviserait tout le système d'après lequel ces gens-là sont payés.

Sir CHARLES TUPPER : Oui.

M. MITCHELL : Je crois que ce système doit être changé ; je crois qu'il a perdu son utilité, et qu'il n'est plus qu'un fardeau pour le pays.